

## CONSEIL MUNICIPAL

### SESSION DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2015

---

Nombre de conseillers : 12

Présents : 11 - Procuration : 1 Votants : 12

Le mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015 à 20H, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 25 août 2015, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis CARADEC, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Mme Kristelle MÉVEL, qui a donné procuration à Mme Gaëlle LE FLOC'H

M. Céline QUINQUIS a été élue secrétaire de séance.

---

### COMPTE RENDU

---

#### 1. AFFAIRES SCOLAIRES :

##### 1.1. BILAN DE LA CANTINE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015 :

M. Claude BOLZER, Adjoint au Maire, présente le bilan du fonctionnement de la cantine pour l'année écoulée :

##### Recettes cantine en €

Périodes facturés aux familles	2010-2011	2011-2012	2012.2013	2013.2014	2014.2015
Sept-Oct	4 489.45	5 253.35	5 279.82	4345.35	<b>4 516.37</b>
Nov-Dec	4 600.00	4350.15	4 501.89	4754.31	<b>4 272.31</b>
Janv-Fev	5 344.35	4021.35	5 012.88	5358.54	<b>3 701.02</b>
Mars-Avril	4 211.55	4342.50	4 460.46	4364.85	<b>4 981.61</b>
Mai-Juillet	5 106.25	7027.80	5 845.25	5008.68	<b>6 487.97</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 751.60</b>	<b>24 995.15</b>	<b>25 100.30</b>	<b>23 831.73</b>	<b>23 959.28</b>

Nombre de repas servis

Périodes	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
<b>Enfants</b>	7792	8569	7975	7 265	6906
<b>Adultes</b>	84	198	165	243	316
<b>TOTAL</b>	7876	8767	8140	7508	7222

Dépenses alimentation en €

Périodes	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
<b>Sept-Dec</b>	4 020,09	5 604.83	6 650.18	5 847.76	<b>4 5513.40</b>
<b>Janv-Juill</b>	8 481,79	9 499.77	10 449.41	10 655.24	<b>12 310.82</b>
<b>SOUS - TOTAL</b>	12 501,88	15 104.60	17 099.59	16 503	<b>16 824.22</b>
Moins Goûter	-2200	-2300€	- 2400€	- 2350€	- 2360€
<b>TOTAL</b>	10 301,88€	12 804.60€	14 699.59€	14 153.00€	<b>14 464.22</b>

**BILAN GLOBAL CANTINE :**

	<b>2013-2014</b>	<b>2014-2015</b>
Dépenses alimentation :	14 153.00€	14 464.22
	<i>14 500€</i>	<i>14 700€</i>
<i>Salaires (cuisinier, ATSEM, assistantes)</i>		
<i>Frais de fonctionnement :</i>	<i>5 654.07</i>	<i>7 034.91</i>
<i>EDF</i>	<i>1 452</i>	<i>1505.00</i>
<i>SAUR</i>	<i>790.72</i>	<i>550.00</i>
<i>Analyse repas</i>	<i>583.75</i>	<i>399.40</i>
<i>Mise en place du Plan de Maîtrise Sanitaire</i>	<i>538.20</i>	<i>2762.76</i>
<i>Produits d'entretien</i>	<i>2289.40</i>	<i>1817.75</i>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>34 307.07 €</b>	<b>36 199.13€</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>23 831.73 €</b>	<b>23 959.28€</b>
<b>DEFICIT</b>	<b>- 10 475.34 €</b>	<b>- 12 239.85€</b>

Comparatif des tarifs cantine - autres communes 2015/2016

CANTINE	PLOGASTEL	PLOZEVET	POULDREUZIC	TREOGAT	TREMEOC
Repas enfant	3.48€	2.45€	3.25€	3.45€	3.35€ si inscrit 6.70€ sans inscription
2ème enfant	3.32€				
3ème enfant	3.18€		2.65€	2.76€	
4ème enfant et +	3.12€				
Panier repas					1€
Repas adulte		4.60€	6.40€	5.60€	3.87€ pers admin 6.28€ enseignants
Repas adulte 2 plats					

**1.2. APPROBATION DES TARIFS DE CANTINE POUR L'ANNEE 2015-2016 :**

M. Claude BOLZER rappelle les tarifs appliqués pour l'année 2014-2015 :

3.24€ pour le repas enfant

2.60€ à partir du 3è enfant

3.24€ contrat aidé

5.56€ pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs

4.33€ le repas adulte réduit à deux plats

M. le Maire interroge les élus sur une éventuelle augmentation des tarifs et fait part du souhait du bureau municipal d'augmenter les tarifs de façon modérée :

**OPTIONS DE TARIFICATION 2015-2016 :**

2014-2015	+3% (proposition du bureau municipal)
3.24 € pour le repas enfant	3.34 € pour le repas enfant
2.60 € à partir du 3è enfant	2.68 € à partir du 3è enfant
3.24 € contrat aidé	3.34 € contrat aidé
5.56 € pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs	5.73 € pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs
4.33 € le repas adulte réduit à deux plats	4.46 € le repas adulte réduit à deux plats

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,  
Vote les tarifs suivants 2015/2016 :**

<b>+3%</b>
3.34 € pour le repas enfant
2.68 € à partir du 3 <sup>e</sup> enfant
3.34 € contrat aidé
5.73 € pour le repas adulte, employés communaux, instituteurs ou intervenants extérieurs
4.46 € le repas adulte réduit à deux plats

### 1.3. BILAN DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE 2014/2015 :

**M. Claude BOLZER, Adjoint au Maire, donne lecture du bilan de la garderie pour l'année 2014-2015 au travers des tableaux ci-dessous :**

TABLEAU D'ÉVOLUTION – 2010/2015 :

<b>DEPENSES</b>	<b>2010/2011</b>	<b>2011/2012</b>	<b>2012/2013</b>	<b>2013/2014</b>	<b>2014/2015</b>
Fournitures scolaires	470€	470€	470€	470€	470€
Goûter provenant de la cantine	2 200€	2 300€	2 400€	2350€	2360€
Entretien, maintenance	650€	670€	680€	690€	700€
Frais PTT + divers	230€	250€	250€	260€	270€
Charges de personnel	11 500€	11 700€	11 700€	11 800€	11 820€
<b>Total</b>	<b>15 050€</b>	<b>15 390€</b>	<b>15 500€</b>	<b>15 570€</b>	<b>15 610€</b>

<b>RECETTES</b>	<b>2010/2011</b>	<b>2011/2012</b>	<b>2012/2013</b>	<b>2013/2014</b>	<b>2014/2015</b>
<b>Facturation familles</b>	5360.80€	5148,60€	4 714.62€	5252.27	5 559.54
Subvention Conseil Général	600€	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>5 960.80€</b>	<b>5148.60€</b>	<b>4 714.62€</b>	<b>5252.27</b>	<b>5 559.54</b>
<b>BILAN</b>	<b>- 9 089.20€</b>	<b>- 9 901.40€</b>	<b>- 10 785.38€</b>	<b>- 10 317.73</b>	<b>- 10 050.46</b>

Comparatif des tarifs garderie - autres communes  
2015/2016

CANTINE	PLOGASTEL	PLOZEVET	POULDREUZIC	TREOGAT	TREMEOC
Matin	2.26€	1.70€	1.40€	1.30€	1.55€
Soir	2.81€	2€	2.10€	1.53€ (jusqu'à 17h30) Puis 0.55€ la 1/2h	1.80€ (jusqu'à 18h) 2.40€ (jusqu'à 19h)
Journée	4.42€	3.40€	3.15€	2.70€	
Forfait (facturation max)	40.32€				

**1.4 APPROBATION DES TARIFS GARDERIE POUR L'ANNEE 2015/2016 :**

M. Claude Bolzer, Adjoint au Maire,

- rappelle que la garderie municipale fonctionne dès 7h30 le matin, et ferme à 19h, 12h30 le mercredi. Elle accueille en moyenne 20 enfants chaque jour
- Précise que la garderie est la seule structure communale d'accueil des enfants. Elle constitue une aide indispensable aux familles, un service public essentiel en direction de l'Enfance.
- Son personnel est remercié pour son professionnalisme
- Rappelle les tarifs appliqués actuellement, année scolaire 2014/2015 :

2014-2015	+ 3 % (proposition du bureau municipal)
2.37 € la journée	2.44 € la journée
1.72 € la demi-journée	1.77 € la demi-journée
49.34 € le forfait bimensuel	50.82 € le forfait bimensuel

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,  
Vote les tarifs suivants 2015/2016 :**

+ 3 % (proposition du bureau municipal)
2.44 € la journée
1.77 € la demi-journée
50.82 € le forfait bimensuel

## 2. POINT D'ETAPE SUR LES FINANCES COMMUNALES :

---

### - Bilan des dépenses et recettes de fonctionnement :

Mme Céline QUINQUIS, conseillère municipale déléguée aux finances présente aux élus un point d'étape des budgets communaux au 31 août : voir documents joints vus en commission finances. Les dépenses et les recettes sont conformes au prévisionnel en fonctionnement et en investissement. Concernant le budget du lotissement de Parc Géot, des contacts sont en cours avec des acquéreurs, mais aucune vente n'a été signée.

### - Admissions en non valeurs :

Le comptable du Trésor de la Trésorerie de Plogastel St Germain, expose qu'il n'a pu recouvrer des titres de loyers, facturation d'abonnement à la bibliothèque : portés ci-après :

2009 : 30€

2011 : 220€

2014 : 25.40€.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de ces titres pour un montant total de 275.40€

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
à l'unanimité**

**Admet l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables  
pour un montant total de 275.40€.**

## 3. TRAVAUX :

---

### - Création d'un mur de parpaings Hent Park Géot :

M. Jean-Pierre PICHAVANT présente les devis reçus à la Mairie suite à la consultation d'entreprise effectuée du 22/7/2015 au 21/08/2015 :

	SARL RIOU PLONEOUR	ENTREPRISE LE BORGNE LE LOC'H PLONEOUR	ENTREPRISE BELLOCQ PAYSAGES QUIMPER
DESIGNATIONS DES TRAVAUX	Mur de soutènement de 49.50 m 5 386.07 € HT  Mur en parpaing 9 192.53 € HT	Mur de soutènement 5 180.52 € HT  Mur en parpaing 7 708.75 € HT	Réalisation d'un muret en agglomérés Renfort pour soutènement 19068.75 € HT
<b>PRIX HT</b>	14 578.60	12 889.27	19068.75
<b>PRIX TTC</b>	17 494.32	15 467.12	22882.50
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES	Enduit teinté 3 640 € HT	Enduit une face 4357.05 € HT	Enduit « Multibat » 7345 € HT
<b>PRIX HT</b>	18 218.60	17 246.32	26 413
<b>PRIX TTC</b>	21 862.32	20 695.58	31 695.60

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,  
retient le devis proposé par l'entreprise LE BORGNE LE LOC'H pour un montant de  
17246.32€ HT soit 20695.58€ TTC.**

#### **4. QUESTIONS DIVERSES :**

---

##### **4.1. Nomination d'un (e) conseiller (ère) communautaire :**

Monsieur le Maire donne lecture des courriers reçus de la préfecture suite à la nomination le 12 avril 2015 de Mme Isabelle Tanguy conseillère communautaire.

Les services de la Préfecture s'appuient sur l'article L273-12 du code électoral pour annuler cette nomination. Cet article stipule que « en cas de cessation du mandat d'un conseiller communautaire, il est remplacé par le premier membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseil communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau ».

Dans notre cas de figure, il s'agit de M Claude Bolzer.

Le Maire et le président de la Communauté des communes du Haut Pays Bigouden ont rédigé chacun un courrier au Préfet demandant de maintenir Mme Tanguy, du fait que, désormais plus disponible, elle était en droit de siéger, étant numéro 2 dans l'ordre du tableau de Peumerit.

La préfecture n'accepte pas cette lecture des textes et reste inflexible sur le fait de nommer le conseiller municipal qui suit le démissionnaire dans l'ordre du tableau.

En conséquence, il convient de procéder au retrait de la délibération nommant Mme Isabelle Tanguy et de nommer M Claude Bolzer conseiller communautaire.

**(M. Claude BOLZER ne prenant part au vote)  
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité, vote le retrait de la délibération du 12 avril 2015  
et nomme M. Claude BOLZER conseiller communautaire.**

##### **4.2. Accès aux services Enfance et Petite Enfance de Plonéour-Lanvern :**

M. Le Maire donne lecture de la convention proposée par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Plonéour-Lanvern concernant l'accès à ses services Enfance et Petite Enfance. Les familles de Peumerit bénéficient de l'accès aux services suivants au 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours :

\* Centre d'Accueil et de Loisirs de la Maison de l'Enfance :

la commune de Peumerit versera au CCAS de Plonéour-Lanvern, une participation de 3.30€ par enfant par jour pour le premier d'une même famille et de 4.60€ pour les autres enfants, ces tarifs seront réduits de moitié dans le cas de fréquentation en demi-journée)

\* Multi-accueil (accueil régulier et/ou occasionnel) :

Accueil régulier : la commune de Peumerit a réservé deux jours/semaine d'accueil régulier soit 860h par an. Les familles de Peumerit acquittent au CCAS le tarif prévu pour les enfants de Plonéour-Lanvern, la participation financière à la charge de la commune de Peumerit est de 2€ par heure d'accueil.

Accueil occasionnel : les familles de Peumerit bénéficient de l'accès à l'accueil occasionnel sous réserve de disponibilités (tarif des enfants de Plonéour + 1€ de l'heure)

\* Relais Assistantes Maternelles :

Il est ouvert aux familles et aux assistantes maternelles de Peumerit. La commune participe financièrement au déficit de la structure : le prorata à financer est calculé comme suit : déficit de l'année X population INSEE X le nombre d'enfants de 0-3 ans X le nombre d'assistantes maternelles dans chaque commune calculé sur la base du prévisionnel de l'année en cours.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,  
vote la signature de la convention d'accès  
aux services Enfance et Petite Enfance de Plonéour-Lanvern**

**4.3. Contestation d'une attribution de marché :**

M. Le Maire fait savoir aux élus que M Denis Tanguy conteste devant le tribunal administratif de Rennes l'attribution du marché de démolition du mur de l'ancien presbytère, marché octroyé à l'entreprise Julien Lagadic le 6 juillet 2015. Un mémoire est en cours de rédaction par la Mairie de Peumerit pour confirmer la légalité de cette attribution de marché, effectuée selon les textes en vigueur.

**4.4. Création de poste en contrat aidé :**

M. le Maire informe les élus du départ de l'agent polyvalent affecté à l'école et dont le poste avait été reconduit du 1/9/2015 au 31/08/2016. Il propose donc la création d'un poste d'agent polyvalent en CUI/CAE de 22h/semaine, (temps de travail annualisé) à compter du 7 septembre 2015, et ce jusqu'au 31 août 2016.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
à l'unanimité ,  
approuve la création d'un poste d'agent polyvalent à l'école en CUI de 22h  
semaine, temps de travail annualisé.**

**4.5. Rapport annuel d'activité du SDEF : Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère :**

M. le Maire présente aux élus le rapport annuel d'activités 2014 du SDEF

**Compte rendu publié dans la presse le 4/9/2015**

**et affiché le 4/9/2015**

**Le Maire**

**Les conseillers municipaux**



**Jean-Louis CARADEC**

mpb04092015